

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 14

Procuration :1

Absents excusés :0

Absents : 0

Date de la convocation

24/03/2026

Délibération 13/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20260410-DELIB_132026-DE

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

Membres présents :

BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – LOUIS Aurélie – BAYEUR Jocelyne – SEKOUR Hacène – ANDRE Jennifer – POTIER Christophe – LOUBETTE Fabrice – COSSON Marie – VENDETTI Hélène – MULLER Valentin – HALTER Alexandre – BOUVIN Vincent

Procuration : SAVENER Betty à Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

Secrétaire de séance :

Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur BRIOUX Dominique, Maire de la Commune, présente au Conseil municipal le compte financier unique 2025, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recette et l'état des restes à payer.

1/Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement

Dépenses : 412754.34 €

Recettes : 511452.95€

Résultat excédent reporté 2024 : 194620.38€

Soit un résultat excédent de : 293318.99€

Section investissement

Dépenses : 1488756.38€

Recettes : 665280.81€

Résultat excédent reporté 2024 : 381273.36€

Soit un résultat déficit de : - 442202.21€

Reste à réaliser

Dépenses : 978000€

Recettes : 909805.44€

Soit un résultat déficit de : -68194.56€

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement en investis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 (recette d'investissement) la somme de 293318.99€.

Le Maire donne quelques précisions :

- Le déficit du CFU 2025 s'élève à 217077.78€ suite à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 293318.99€
- Le budget primitif 2026 devra être rigoureusement respecté et seuls les projets en cours seront principalement retenus en investissement :
 - Agrandissement périscolaire
 - Rénovation thermique bâtiment Ecole
- Afin d'être dans la continuité de ces deux projets, le projet « Désimperméabilisation et requalification de la cour d'école » seront retenus également.
- Le Maire précise :

Nous aurons un RAR FCTVA conséquent sur les travaux 2025 et 2026 que nous percevrons en 2027 et 2028. Une estimation à 70 000€ pour 2027 et 80 000€ pour 2028

- Les subventions accordées pour les projets en cours vont être versées courant 2026 :
 - Projet Périscolaire : 522911€
 - Projet Rénovation Thermique : 345836€
- Un plan d'économie devra également déjà être réalisé sur l'année 2026 au fonctionnement pour dégager de l'excédent pour l'année 2027.

2/ Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3/ Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs comme résumé ci-dessus.

4/ Le Conseil Municipal donne quitus entier et sans réserve au Maire pour la bonne et saine gestion de la comptabilité de l'exercice écoulé par 15 voix pour.

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 7 avril 2026

Le Maire,

Dominique BRIOUX

